

Ah ! oui, je m'en aperçois, reprit Marix ; nos méthodes sont différentes. Finalement, le capitaine parvint à faire...

— Connaissez-vous M. Bourdeaux ? demanda alors M. André à Marix. — Je ne connais pas M. Bourdeaux. J'ai vu ce magistrat une seule fois dans un banquet de 200 couverts ! Quelqu'un m'a dit qu'il se désignait : « Voici le juge d'instruction Bourdeaux. »

— Et M. Tissier ? poursuivit M. André. — Lui, je ne l'ai même jamais vu !

— Les parlementaires En voyant du Palais de Justice, M. Esquagnol, député de Nécess, avocat de Cérès, a déclaré :

« Si cette affaire vient jamais au grand jour, ce sera un scandale épouvantable, et nous aurons une foule de parlementaires. Aussi, je crois à un non-lieu. »

Parmi les parlementaires dont les noms ont été prononcés sont ceux de MM. Mauget, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur ; Rabier, député du Loiret ; Gentil, député des Deux-Sèvres ; Chauvin, député de Seine-et-Marne ; Gervais et Mascuraud, sénateurs de la Seine.

Ce dernier avait demandé et obtenu une dérogation pour le capitaine Marix. La lettre suivante de M. Gentil prouve que ce député acceptait l'intermédiaire de Marix pour la recommandation de hauts magistrats désireux d'avancement :

Paris, le 23 juin. Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

— Monsieur le capitaine, Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir écrit que si tard. Je me suis occupé de votre affaire et j'ai pu constater que vous n'avez rien obtenu.

supplémentaire par le F. Peigné d'... en attendant l'arrivée de...

Dans le corps d'officiers, quelques-uns flattaient Marix ; d'autres le flétrissaient ; presque tous étaient inquiets ; deux ou trois consanguins de la saluer, Marix ayant fait son tour de Saint-Maixent par aller travailler une autre région Amiens le croix à la réception de son successeur au corps militaire le commandant Sarrail eut un beau geste : « J'espère, dit-il en substance dans son toast, j'espère que vous vous plairez ici ; vous serez peut-être souffrir comme votre prédécesseur des privations stupides de quelques camarades, puisque vous n'appartenez pas à la religion israélite. »

La victime, qui n'était pas l'officier traqué par le juif franc-maçon, était lui-même, sous le commandement, aujourd'hui concessionnaire. Après ça, tout-puissant dans le cabinet des ministres, M. M. poursuivit de sa main, il avait coutume de répéter : « Nous nous vengeons. » A moi de lui dire aujourd'hui : « Nous sommes bien vengés. »

Capitaine E. de Serres.

Gambrieux et cause de Marix

Par une singulière coïncidence, pendant que M. André interrogeait le capitaine Marix, M. Chénebois, juge d'instruction, recevait d'un accusé, qui est prison depuis le mois de janvier, pour le conséquent l'arrestation de Marix et de Cérès, une dérogation terrible pour les deux prévenus.

Cet accusé est Raoul Calvo, qui le 5 janvier dernier, avait vu une demi-montagne, Mlle de Carrière, qui était le frère de Calvo a fait au magistrat la déclaration suivante :

« Je viens de rencontrer dans l'escalier de la sous-traitance un individu qui est cause que je suis ici. C'est le nommé Cérès. Je ne sais pourquoi il est arrêté, mais en tout cas, il est mon frère. »

« Vers la fin de l'année dernière, j'étais recherché par l'autorité militaire comme inconnu. Dans un café où j'allais ordinairement, j'ai rencontré un individu qui me connaissait et qui m'a dit qu'il était un habitué de l'œuvre cycliste Sigonneau. Celui-ci me dit que je pourrais peut-être me tirer de mes difficultés par l'entremise d'un de ses camarades, Cérès, qui est le frère de Calvo et qui a un capitaine qui avait le bras long. »

« Le lendemain, dans un café de l'avenue Maillot, je fus mis en rapport avec le frère de Cérès, secrétaire du fameux capitaine. En me désignant un homme, jeune encore, porteur d'une forte barbe noire, assis à une table voisine de la nôtre, Cérès me dit que c'était l'officier en question, et m'apprit son nom. Il fut convenu que le capitaine Marix serait mis au courant de sa situation. »

« Le lendemain, à un nouveau rendez-vous, Cérès me dit que Marix ne marcherait pas à moins de 5 000 francs. Ce n'est pas cher, ajouta-t-il, en me montrant un carnet de chèques de 50 000 francs. »

« Calvo ne pouvait fournir la somme exigée. Il offrit 2 000 francs, sans même avoir obtenu le se les procurer. Cérès le laissa sans réponse. »

« C'est alors que, pour me procurer la somme exigée par le capitaine Marix, je songeai au juif Calvo. Je lui exposai les conditions qui m'étaient imposées aujourd'hui devant vous. »

M. Chénebois a communiqué à M. André le procès-verbal de cette déclaration.

Chambre des députés

Séance du lundi 24 mai

Séance à 9 heures : M. Brisson préside.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Ollivier, député d'Albi (2^e circonscription).

Un valide sans discussion l'adoption de M. Abel Ferry, à Epinal, et de M. Périssoud, à Metz.

M. Rayé expose une proposition visant les difficultés créées par l'extension uniforme, à tous les bateaux de pêche, de la réglementation du tonnage établie par la loi pour les bâtiments de commerce.

Après déclaration d'urgence, la proposition est renvoyée à la Commission de la marine. La Chambre vote un projet fixant à 3 fr. 47 par hectolitre d'alcool pur la taxe de fabrication sur les alcools d'origine industrielle pour 1910.

Puis elle adopte un projet de crédits supplémentaires pour acquisition d'un hôtel diplomatique à Bruxelles, secours aux victimes des troubles d'Orient, publication des travaux de la mission de l'Equateur, et de réception de l'ambassade marocaine et autres objets : au total, 10 661 000 francs.

LES PRIMES A LA SERICULTURE

La Chambre reprend la suite du débat sur les primes à la sericulture.

M. Grappin propose, par une disposition supplémentaire, que les délégués des provinces filantes et ceux des ouvrières filantes soient tenus, dans un délai de trois mois, de s'entendre pour régler la question du salaire minimum à appliquer dans les filatures.

D'un geste un peu vif, l'orateur renverse son verre d'eau sur un des secrétaires-rédacteurs placés au premier rang de la tribune.

L'article additionnel, combiné par M. Grappin, ministre du Commerce, combat l'amendement Thierry est repoussé.

MINISTRES EN VOYAGE

M. Chéron a présidé, hier matin, à Chamfont, la distribution des prix aux Sociétés de tr. M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, est venu le rejoindre à midi. Il a présidé un grand banquet de 1 500 couverts.

Sont attribués...

Aux bureaux de bienfaisance de Lévis (Lot-et-Garonne), une maison d'habitation avec remise, jardin, terre et prés, plus trois titres de rente de 499 fr., 450 fr. et 117 fr. Ces biens appartiennent à la Fabrique de Lévis (Lot-et-Garonne).

A la commune de Saint-Dominique (Ille-et-Vilaine), trois titres de rente de 5 fr., 64 fr. et 24 fr. appartenant à la Fabrique et à la maison de M. de Saint-Dominique.

LES RETRAITES DES CHEMINOTS AU SÉNAT

Le gouvernement maintient 60 ans

La Commission limite à 55 ans

A quel âge fixera-t-on l'entrée en jouissance de la retraite pour les cheminots ?

— A 50 ans, pour les mécaniciens, chauffeurs et agents des trains ; à 55 ans pour tous les autres agents, dit la Commission.

— A 50 ans pour les mécaniciens et chauffeurs ; à 60 ans pour les employés de bureau ; à 55 ans pour tous les autres, dit le gouvernement.

Il y a donc désaccord entre le gouvernement et la Commission sur deux points : l'assimilation des agents des trains aux mécaniciens et la suppression de la troisième catégorie (60 ans pour les employés de bureau).

M. Caillaux évalue le surcroît de dépenses qu'entraînerait l'assimilation des agents des trains aux mécaniciens à 2 400 000 francs.

D'autre part, M. Barthou évalue à 10 000 le nombre des employés de bureau pour lesquels il faut maintenir une catégorie spéciale.

Voici le résumé du texte définitif élaboré par la Commission :

Aux termes de l'article 1^{er}, les grandes Compagnies de chemin de fer et l'Administration des chemins de fer de l'Etat devront modifier leurs règlements de retraite, de façon à assurer à tous les agents, employés et ouvriers de l'un et l'autre sexe, les droits et avantages mentionnés de la loi.

L'article 2 dit que, dans le cas de maladie, blessures ou infirmités prématurées le mettant dans l'impossibilité de continuer ses fonctions, tout agent ayant au moins quinze années d'affiliation aura droit à une pension de retraite s'il est reconnu invalide par la Commission de réforme.

D'après l'article 3, la pension de retraite sera égale à la moitié du traitement ou salaire moyen lorsque la double condition d'âge et de durée d'affiliation sera remplie, savoir :

Pour les mécaniciens, chauffeurs et agents des trains, 50 ans d'âge et 25 ans d'affiliation ; Pour les autres agents, 55 ans et 25 ans d'affiliation.

L'article 4 accorde une retraite aux employés quittant le travail volontairement ou renvoyés pour malversation ou condamnation pour délit de droit commun, à la condition qu'ils aient 45 ans d'affiliation.

L'affiliation au régime des retraites sera obligatoire au plus tard après une année de service.

L'article 7 accorde des pensions aux veuves et aux orphelins.

Le traitement ou salaire moyen de tout agent, employé ou ouvrier qui sort de base à l'établissement de sa pension de retraite, est la moyenne des six années les plus productives (article 8).

La loi nouvelle entrera en vigueur immédiatement après l'expiration de la première année suivant celle de la promulgation (article 9).

L'article 10 a trait aux versements et aux retenues. Ces-tes et seront effectuées jusqu'à concurrence de 5 % selon la formule de la loi de 1888. Le premier mois de traitement sera versé en vue de la constitution de la retraite et payé en vingt-quatre mois par anticipation. Ces versements totales et doublés par les Compagnies représenteront 1 % des traitements.

Voici, d'après M. de Strauss, quelles seraient les conséquences de ce projet :

Tout le personnel bénéficiaire de la retraite, alors qu'actuellement 70 % seulement des agents en profite.

Le prélèvement de 18 %, retenu sur les salaires et versements des Compagnies sera en vue de la constitution de la retraite et égal à ceux pratiqués en ce moment.

Contre l'impôt sur le revenu

M. Jules Roche a fait hier à Rouen une conférence très applaudie sur l'impôt sur le revenu.

L'orateur a été chaleureusement félicité par le sénateur Waddington et par M. Périer, président du Comité commercial.

La dernière affiche de la Fédération des P. T. T.

La Fédération nationale des P. T. T. fait placarder sur les murs de Paris un dernier manifeste. Après un long réquisitoire contre le mouvement gréviste et de ses origines, ce manifeste se termine ainsi :

Nous sommes vaincus. Le gouvernement a sa revanche. Nous avons notre 16 mai.

L'ORDRE MORAL

régnait dans les P. T. T. Nous ne réclamerons pas. Par la faute de camarades qui ont failli à leur devoir de soldats plus de 600 des

Guerre et marine

Le gouvernement militaire de Paris

Le général Baudouin, gouverneur militaire de Paris, est maintenu dans ses fonctions à dater du 11 juin.

Etat-major général

Sont promus : généraux de division, les généraux de brigade Bonoust, commandant la 53^e brigade d'infanterie ; Dubuis, directeur de la cavalerie au ministère de la Guerre ; général de brigade de Beaussieux, de l'infanterie coloniale (maintenu dans les fonctions de commandant de la défense de Diego-Suarez).

Sont nommés : dans l'infanterie, le général Ouhvier, disponible ; de la 1^{re} division de cavalerie, à Paris, le général Dubois, nouvellement promu de la 2^e division d'infanterie coloniale, à Toulon, le général Bonoust, nouvellement promu ; de la division de Constantine, le général Mercier-Nyon ; de la 5^e brigade d'infanterie, à Grenoble, le général Daloz, gouverneur de Grenoble ; de la 8^e division d'infanterie (par intérim), au Mans, le général Perreux, commandant la 4^e brigade d'infanterie coloniale ; de la 2^e division d'infanterie (par intérim), à Nice, le général Beauvieux de Lamaze, commandant l'artillerie du 10^e corps d'armée ; de la 1^{re} division d'infanterie, à Paris, le général Faucit, commandant la 2^e brigade d'infanterie ; de la 1^{re} brigade d'infanterie, à Paris, le général Desolles, gouverneur de la 1^{re} division d'infanterie.

Sont nommés gouverneurs : de Reims, le général Lanreac, commandant la 83^e brigade d'infanterie ; de Grenoble, le général Andrieu, commandant la 1^{re} division d'infanterie ; de Clermont, le général de la 2^e brigade d'infanterie ; de la Corse (par intérim), le colonel Leddet, directeur d'artillerie à Bastia.

On vient d'expérimenter à Toulon

On vient de procéder très secrètement à Toulon aux essais d'un obus dit obus lunaire, qui possède un pouvoir éclairant très intense.

Cet obus est en hauteur, fait explosion et se fait remarquer dans un rayon des obus éclairant l'horizon et permet de distinguer nettement un navire dans un rayon de 16 à 18 milles.

Les tirs étaient effectués par la batterie du Cap-Brun, en présence du général de Lamotte, inspecteur d'artillerie.

Le Congrès de la Ligue patriotique des Français

Samodi après-midi

La séance était consacrée à la presse.

Mme de Villard, qui la présidait, a souligné l'importance du sujet qui a été mis en relief par le rapport de Mme de Boury.

Après le rapport général présenté par Mme de Villard, les délégués des départements, qui ont rendu compte des efforts tentés dans leurs régions, ont encore confirmé le devoir impérieux qui s'impose de lutter contre la mauvaise presse et de propager la bonne.

Une intéressante discussion s'est élevée au sujet de la vente au numéro dans les villes d'eau des journaux catholiques ou au moins libéraux. M. Paul Féron-Vrau, qui assiste à la séance, présente quelques objections au projet proposé, mais sans convaincre ses auditeurs. On accueille plus volontiers les intéressants détails qu'il donne sur la propagande par les « petits paquets », et les conseils généraux qui lui inspire son expérience.

Ces conseils sont repris par M. l'abbé Andrieu, qui demande aux ligues de profiter de leur merveilleuse organisation de distriktaires et délégués de quartiers pour faire mieux détester la mauvaise presse et pour répandre davantage la bonne.

Mgr Odéon ajoute à cet appel l'autorité de sa parole. Il cite aux congressistes l'exemple des catholiques d'Allemagne et d'Autriche, qui ont su magnifiquement développer la presse catholique, l'encourager et féliciter, en son nom comme au nom de S. Em. le cardinal Merry del Val et de Mgr Farchevêque de Paris, dont il lit les télégrammes ; il bénit enfin le vaillant auditoire au nom du Souverain Pontife.

Et le salut du Très Saint Sacrement termine cette laborieuse journée.

Le Congrès de la Jeunesse catholique A ORLÉANS

Journée du samedi

Samodi matin, la plupart des congressistes partaient à 7 heures du matin pour faire un pèlerinage à la basilique de Clergy.

A Paris, le Congrès de la Jeunesse catholique fut présidé par M. G. Prost. M. Edéu sut le premier la parole.

On adopta à la suite de la discussion le vœu suivant : « Que les sociétés catholiques de législation pratique après avoir exposé la doctrine. »

Bonne nuit par la suite de la discussion des sociétés catholiques de législation pratique après avoir exposé la doctrine. Ce devoir est des centres de renseignements pratiques qui deviendront comme des sous-préfectures catholiques. »

Le mot de clôture fut prononcé par le secrétaire social de Léves, qui examina le fonctionnement du secrétariat social français avec ses trois sections : générale, agricole, ouvrière.

La discussion se termina par l'adoption du vœu suivant : faire du secrétariat social non

Journée du dimanche

La journée du dimanche commença par une messe de communion dite à Saint-Pierre par Mgr l'évêque d'Orléans. Puis, tous les congressistes arrivés le matin et durant la nuit se réunirent au séminaire de Saint-Pierre.

Après d'abord, M. Bazin rappela les souvenirs de l'Association, puis M. Souriau exposa aux camarades arrivés le matin ce qui s'est fait pendant le Congrès.

Après le dîner, la grand-messe, pendant laquelle 87 drapeaux sont rangés dans le sanctuaire.

La grande séance de clôture fut présidée par Mgr Touchet, dans le chœur à 2 h. 1/2. Après que J. Lucet, président de U. R. de l'Orléans, eut remercié la foule des assistants, M. J. Séjourné, ancien président, tira du courage, de l'amour et de la foi de Jeanne d'Arc trois leçons pour les catholiques à l'heure présente.

Puis, M. J. Leroille annonça que 55 départements étaient représentés à la séance, remerciant Mgr Touchet et annonçant après cinq ans de présidence il allait résigner ses fonctions.

Enfin, Mgr Touchet termina la séance par un discours où il redit la gloire de la France et où il montra que notre pays est toujours la terre par excellence de l'Idéal.

Lorsque la séance eut été levée, le cortège se reforma pour aller à la messe, accompagné, on apprît qu'un ordre préfectoral interdisait tous les drapeaux, à l'exception de celui de la Ligue.

Le salut solennel termina en apothéose un des plus beaux Congrès de l'A. C. J. F.

M. J. Leroille avait réalisé ses fonctions de président, les délégués de l'A. C. J. F. se sont réunis aujourd'hui pour lui choisir un successeur et traiter les questions fédérales.

A Orléans on s'attendait à l'élection présidentielle de Gerlier.

Une évalution touchante a été faite à Lenoire au cours de la soirée.

Fêtes de Jeanne d'Arc

Les cérémonies du triduum célébré à Lyon, sous la présidence de S. Em. le cardinal Coulliou ont attiré une affluente écorne de fidèles dans la cathédrale Saint-Jean, magnifiquement décorée, et dans la basilique de Fourvière. Trois panegyriques ont été prononcés, le premier par M. l'abbé Vié, vicaire général d'Orléans ; le second par M. l'abbé Van, curé de Saint-Bonaventure, de Lyon, et le troisième par Mgr Dadoille. Le pavement était très beau, notamment dans les quartiers Saint-Jean, Saint-Paul, Bellecour, etc.

Une manifestation de la Ligue ou triduum fut organisée par M. Augagneur, et qui avait pour but d'arborer une banderole portant l'inscription : « A Jeanne d'Arc, brûlée par les prêtres ! » a fait l'objet de la réprobation générale.

A Marseille, le pavement consacré à la ville un aspect de fête.

La cérémonie religieuse a été présidée par Mgr Fabre, qui a prononcé le panegyrique. Le soir, une retraite aux flambeaux a parcouru les principales rues de la ville où un grand nombre de maisons étaient illuminées. Toutes les églises, les banques, les Compagnies de navigation et de nombreuses maisons avaient pavés aux couleurs blanches et bleues, donnant à la ville un aspect de fête.

A Compiègne, en dépit des distractions occasionnées par les fêtes, grande affluente de dévotion aux cérémonies religieuses.

Mgr Gastellan a célébré la messe solennelle et prononcé le soir le panegyrique.

Mgr l'évêque de Bourges a béni le drapeau de Jeanne d'Arc qui remplit entre les mains de M. le maréchal Fournier-Sarville, entouré de son Conseil municipal.

A Sées, les fêtes se sont déroulées dans le plus grand enthousiasme, sous la présidence de M. S. les évêques de Coutances et de Bayeux.

A Bourdeaux, le triduum en l'honneur de Jeanne d'Arc aura lieu les 25, 26 et 27 mai.

Le cardinal Andrieu demandant le pavement des trois jours, et le dernier jour les illuminations.

À Orléans, le triduum et les fêtes eurent un vrai succès.

Le jour, la ville était superbement pavée, et le soir, les illuminations furent brillantes.

A Lorien, les Sociétés de gymnastique catholiques ont défilé en cortège dans les principales rues, dont les maisons étaient richement pavées.

Dans toutes les paroisses, au milieu d'une assistance considérable, le panegyrique de la Bienheureuse a été prononcé.

A Londres, en l'église Notre-Dame, de France, toute pavée, une grand messe de musique a eu lieu. Le Rev. P. Dom Cabrol a prononcé le panegyrique de Jeanne d'Arc. L'ambassadeur de France, M. Paul Cambon, assistait à cette religieuse et patriotique cérémonie.

Réunions et conférences